

## Annexe 5 Primes

Les tableaux ci-dessous indiquent les minimas de primes à respecter par tout organisateur. Chaque organisateur est libre de récompenser l'ensemble des lauréats par des primes fixes plus importantes.

<b>Tableau des Primes Podium</b>		
<b>Hommes</b>	<b>Place</b>	<b>Femmes</b>
400,00 €	1 <sup>ère</sup>	400,00 €
300,00 €	2 <sup>ème</sup>	300,00 €
200,00 €	3 <sup>ème</sup>	200,00 €
150,00 €	4 <sup>ème</sup>	150,00 €
100,00 €	5 <sup>ème</sup>	100,00 €
50.00€	6 <sup>ème</sup>	50.00€

<b>Tableau de primes minimales à la performance</b>		
Performance Hommes	Primes	Performance Femmes
5,30m	50,00 €	4,20m
5,40m	100,00 €	4,30m
5,50m	200,00 €	4,40m
5,60m	300,00 €	4,50m
5,70m	500,00 €	4,60m
5,80m	800,00 €	4,70m
5,85m	1 000,00 €	4,75m
5,90m	1 200,00 €	4,80m
5,95m	2 000,00 €	4,85m
6.00m	3 000,00 €	4,90m

Des primes au record homologué (record personnel, record de la salle, record de France ou record du Monde), pourront être allouées par chaque organisateur d'étape suivant un accord préalable entre l'organisateur et l'athlète ou son représentant.

Certaines primes à la performance pourront être majorées dans certains cas particuliers (piste d'élan courte par exemple...). Ces modifications ne seront jamais automatiques et feront l'objet d'un accord préalable avec entre l'organisateur et l'athlète ou son représentant.

La totalité des primes doit être versée avant la fin du 2<sup>ème</sup> mois suivant la date de la compétition, ceci afin de satisfaire aux règles concernant les délais de contrôle anti-dopage.